



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cotisations

Question écrite n° 62102

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur les modes de garde d'enfants handicapés. Actuellement, les parents qui ont un enfant handicapé en garde à leur domicile bénéficient de l'exonération des cotisations patronales d'assurance sociale, d'accidents du travail et d'allocations familiales. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle entend étendre de telles exonérations aux parents d'enfants handicapés qui choisissent un autre mode de garde.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62102

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 juin 2001, page 3352